

Vue d'ensemble <

Fiches thématiques France

Fiches thématiques Europe

Annexes

Tableaux détaillés

> La protection sociale en France en 2018

Grâce à un contexte économique qui reste favorable, le solde du système français de protection sociale poursuit son redressement en 2018 pour atteindre 9,8 milliards d'euros, soit 0,4 % du produit intérieur brut (PIB). Les ressources de la protection sociale restent dynamiques (+2,6 %, après +2,7 % en 2017). Cependant, la structure du financement de la protection sociale, qui était jusque-là assez stable, est modifiée en 2018 par la bascule entre cotisations sociales et contribution sociale généralisée (CSG), opérée dans le cadre des mesures en faveur du pouvoir d'achat des actifs. La part des impôts et taxes affectés dans les ressources augmente ainsi de 24 % à 26 % au détriment des cotisations sociales, dont la part passe de 61 % à 59 %. La France consacre près d'un tiers de son PIB aux dépenses de protection sociale, principalement financées par la puissance publique. La croissance des prestations sociales (94 % de ces dépenses) reste modérée, à +1,9 % en 2018 (après +1,8 % en 2017). Les prestations liées à la retraite et aux remboursements des soins de santé sont les principaux moteurs de cette croissance. La contraction en 2018 des prestations de logement freine de -0,2 point la croissance du total des prestations de protection sociale.

Dans un contexte économique favorable, l'excédent de la protection sociale continue d'augmenter

Le système de protection sociale recouvre l'ensemble des transferts contribuant, dans un cadre de solidarité nationale, à la couverture de différents aléas de la vie qui diminuent le revenu des ménages ou accroissent leurs besoins : vieillesse, maladie, famille, chômage, etc. La puissance publique, notamment la Sécurité sociale, est un acteur majeur de la protection sociale, versant 91 % des prestations, les 9 % restants étant financés par des acteurs privés (organismes complémentaires, associations, etc.).

Avec un total de 799,9 milliards d'euros en ressources en 2018 et 790,1 milliards d'euros en emplois¹, le solde de la protection sociale² continue d'augmenter pour s'établir à 9,8 milliards d'euros, soit 0,4 % du PIB (*tableau 1*). Ce solde positif prolonge l'amélioration observée depuis plusieurs années : le déficit de la protection sociale se réduit depuis 2013 et la protection sociale est redevenue excédentaire en 2017 (*graphique 1*). En effet, le contexte économique favorable de la période récente a entraîné une augmentation des ressources de la protection sociale *via* le dynamisme de l'assiette des prélèvements obligatoires. De plus, il a facilité la mise en place de réformes de maîtrise des dépenses, dans un contexte d'inflation modérée limitant l'ampleur des revalorisations annuelles légales des barèmes.

Tableau 1 Les comptes de la protection sociale, tous régimes

	Montants en milliards d'euros, évolution en %					
	2014	2015	2016	2017	2018	18/17
Emplois	735,6	746,7	760,6	774,7	790,1	2,0
Prestations sociales	690,2	702,2	715,2	728,2	742,1	1,9
Autres emplois* (y compris compte de capital)	45,4	44,5	45,4	46,5	48,0	3,2
Ressources	729,0	742,5	758,7	779,5	799,9	2,6
Cotisations sociales	451,3	456,1	461,6	474,7	469,4	-1,1
Impôts et taxes affectés	183,1	183,2	184,1	188,9	210,5	11,5
Contributions publiques	74,8	83,8	93,7	96,3	99,2	3,0
Autres ressources (y compris compte de capital)	19,8	19,4	19,3	19,6	20,8	5,9
Solde	-6,7	-4,2	-1,9	4,8	9,8	

* Les autres emplois incluent les frais de gestion, les frais financiers et non financiers, les dépenses d'investissement, etc. (voir Glossaire).

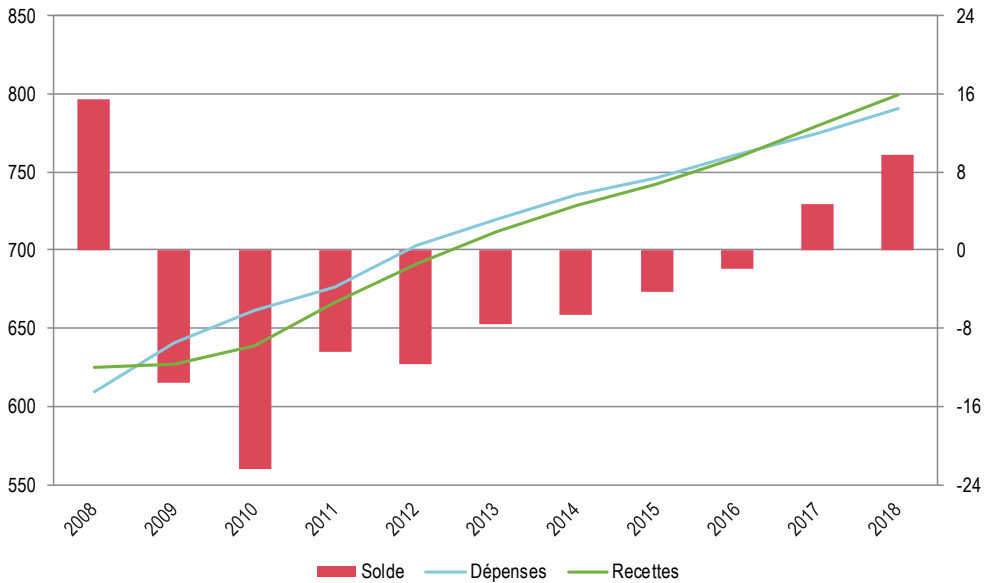
Note > Les emplois et ressources sont présentés ici hors transferts internes aux régimes de protection sociale.

Lecture > En 2018, les impôts et taxes affectés, qui s'élevaient à 210,5 milliards d'euros, sont en hausse de 11,5 % par rapport à 2017.

Source > DREES, Comptes de la protection sociale (CPS).

1. Ces totaux des emplois et des ressources excluent les transferts internes entre les régimes de protection sociale.

2. Il correspond au solde des régimes dont la protection sociale constitue l'activité principale (administrations de Sécurité sociale, mutuelles et institutions de prévoyance, etc.).

Graphique 1 Dépenses, recettes et solde de la protection sociale depuis 2008Recettes et dépenses en milliards d'euros (échelle de gauche)
Solde en milliards d'euros (échelle de droite)

Lecture > En 2018, les ressources de la protection sociale (799,9 milliards d'euros) sont supérieures aux dépenses (790,1 milliards d'euros), le solde est positif (9,8 milliards d'euros).

Source > DREES, CPS.

Les mesures en faveur du pouvoir d'achat des actifs modifient la structure des ressources de la protection sociale

En 2018, le PIB augmente de 1,8 % en volume, après +2,3 % en 2017. Le marché du travail continue de s'améliorer : le taux de chômage poursuit son repli (9,0 % en moyenne annuelle, après 9,4 % en 2017) et le taux d'emploi – la proportion de la population en âge de travailler qui a un emploi – augmente de 0,3 point en moyenne annuelle (65,6 % en 2018). Dans ce contexte, la masse salariale du secteur privé reste dynamique en 2018 (+3,5 %, après +3,6 % en 2017). Ce dynamisme soutient la croissance des ressources de la protection sociale en 2018. Cependant, les mesures en faveur du pouvoir d'achat des actifs, décidées en lois de finances, modifient la structure de ces ressources. Les baisses des taux de cotisations sociales¹ font plus que compenser le dynamisme de leur assiette : la masse des cotisations collectées se contracte de 1,1 % en 2018. Parallèlement, le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) a été relevé (+1,7 point sur l'ensemble de ses assiettes²). Ainsi, les ressources collectées au titre des impôts et taxes affectés (Itaf), dont la CSG représente 60 %, accélèrent, la croissance étant de 11,5 % en 2018, après +2,6 % en 2017. En définitive, la part des Itaf dans le financement de la protection sociale augmente de 2 points en 2018, passant de 24 % à 26 %, tandis que celle des cotisations sociales baisse de 61 % à 59 %.

La croissance des prestations de protection sociale reste modérée en 2018

Chaque prestation de protection sociale a sa propre dynamique. Néanmoins, on peut à chaque fois identifier trois grands facteurs d'évolution : l'évolution tendancielle de la population des bénéficiaires (par exemple, le nombre de chômeurs ou de retraités), les mécanismes légaux de revalorisations annuelles des barèmes des prestations, souvent indexées *in fine* sur l'inflation et, enfin, les réformes ou mesures législatives (hausse des tarifs médicaux, réformes de la politique familiale, évolution des règles d'indemnisation du chômage, etc.). Les prestations sociales progressent de 1,9 % en 2018 (après +1,8 % en 2017) pour s'élever à 742,1 milliards d'euros, soit 31,4 % du PIB. Elles constituent 94,0% du total des dépenses de protection sociale, qui incluent aussi les autres dépenses (les impôts, subventions, pénalités, etc.) et s'établissent à 790,1 milliards d'euros en 2018³, en augmentation de 2,0 % par rapport à 2017.

1. Pour les travailleurs du secteur privé, les cotisations salariales d'assurances maladie ont été supprimées dès janvier 2018, celles d'assurance chômage ont baissé en janvier 2018 puis ont été totalement annulées en octobre.

2. Revenus d'activité, du capital, et revenus de remplacement à l'exception des allocations chômage, des indemnités journalières et des pensions modestes.

3. Soit 33,5 % du PIB.

Les prestations sociales évoluent à des rythmes contrastés selon le risque, notamment du fait de déterminants propres à chacun (*tableau 2*). La répartition des dépenses de protection sociale entre les six grands risques sociaux reflète en particulier les caractéristiques sociodémographiques de la France et ses priorités en matière de politiques publiques. Plusieurs réformes mises en œuvre ces dernières années modèrent la croissance des montants versés, en particulier ceux dévolus à la santé et au risque vieillesse-survie (principalement les retraites), qui représentent au total plus de 80 % de l'ensemble des prestations sociales (*graphique 2a*). Du fait de leur poids et de leur dynamisme, les dépenses liées à la vieillesse-survie et à la santé restent les plus contributrices à la croissance des prestations de protection sociale (*graphique 2b*). La baisse des dépenses de logement et le ralentissement de celles relatives à lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale n'atténuent que peu cette croissance, du fait de leur poids beaucoup plus faible dans le total des prestations.

Tableau 2 Évolution des prestations de protection sociale

	Montants en milliards d'euros, évolution en %					
	2014	2015	2016	2017	2018	18/17
Vieillesse-survie	314,6	320,1	325,7	331,3	339,6	2,5
<i>Vieillesse</i>	276,6	281,9	287,2	292,5	300,5	2,7
<i>Survie</i>	38,0	38,3	38,5	38,7	39,1	0,8
Santé	240,2	245,1	250,3	255,7	261,1	2,1
<i>Maladie</i>	195,7	199,9	204,4	208,7	213,1	2,1
<i>Invalidité</i>	37,2	38,0	38,9	40,2	41,2	2,6
<i>AT-MP</i>	7,3	7,2	7,0	6,9	6,8	-0,9
Famille	54,5	54,6	54,7	55,4	56,1	1,3
Emploi	42,7	43,3	44,2	44,3	44,3	0,1
<i>Chômage</i>	39,2	39,8	40,1	40,3	40,7	1,0
<i>Insertion et réinsertion professionnelle</i>	3,5	3,5	4,2	4,0	3,6	-8,8
Pauvreté-exclusion sociale	20,3	20,9	21,8	23,1	23,9	3,6
Logement	18,0	18,1	18,4	18,5	17,2	-7,2
Ensemble des prestations	690,2	702,2	715,2	728,2	742,1	1,9

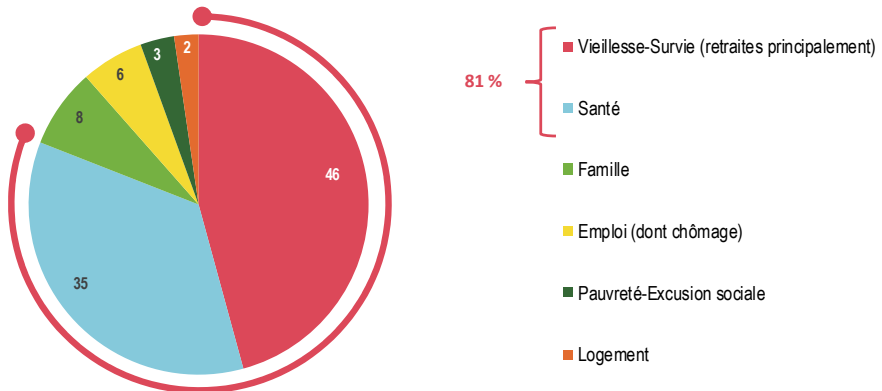
Note > AT-MP : Accidents du travail-maladies professionnelles.

Lecture > En 2018, les prestations relatives au risque famille, qui s'élèvent à 56,1 milliards d'euros, sont en hausse de 1,3 % par rapport à 2017.

Source > DREES, CPS.

Graphique 2a Composition des prestations sociales par risque, en 2018

En %

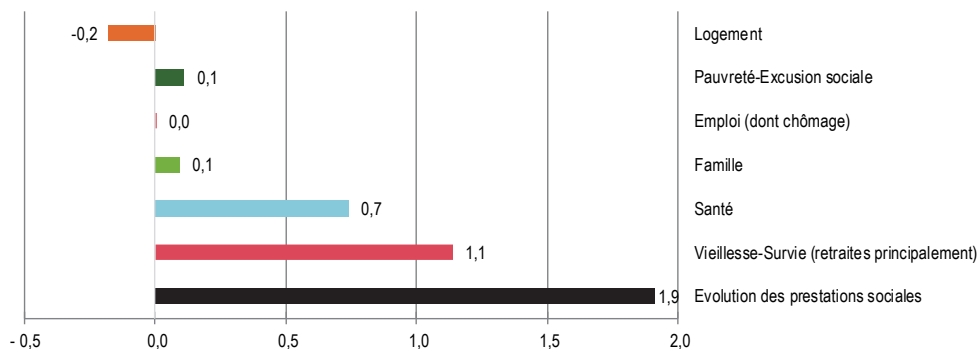


Lecture > Les prestations de vieillesse-survie et santé représentent 81 % des prestations de protection sociale en France en 2018.

Source > DREES, CPS.

Graphique 2b Contributions des dépenses par risque à l'évolution des prestations sociales, en 2018

En points de %



Lecture > Les dépenses du risque santé contribuent à hauteur de 0,7 point à l'augmentation des dépenses de protection sociale, qui s'établit à +1,9 % en 2018.

Source > DREES, CPS.

Les prestations versées au titre de la vieillesse-survie accélèrent nettement en 2018

En France, les prestations versées au titre de la **vieillesse-survie** s'élèvent, en 2018, à 339,6 milliards d'euros. Premier poste de prestations, elles représentent à elles seules près de la moitié de l'ensemble des prestations de protection sociale (soit 14,4 % du PIB). Elles progressent de 2,5 % en 2018, après +1,7 % par an depuis 2015, et contribuent à hauteur de 1,1 point à la croissance globale des prestations de protection sociale.

Le risque vieillesse (300,5 milliards d'euros en 2018, soit 88,5 % du champ vieillesse-survie) couvre les dépenses de retraite et les besoins liés à l'avancée en âge (notamment la perte d'autonomie). Ces prestations augmentent de 2,7 % en 2018, après +1,8 % en 2017. Ce dynamisme est lié à l'accélération des dépenses de pensions de retraite (+2,6 % après +1,9 % en 2017). En effet, les départs à la retraite des baby-boomers et l'allongement de la durée de vie entraînent une hausse du nombre de bénéficiaires. De plus, le niveau moyen des pensions augmente par un effet noria¹ et, dans une moindre mesure, par un effet de revalorisation des pensions : celui-ci est supérieur en moyenne annuelle en 2018 par rapport à 2017, du fait de la revalorisation des pensions des régimes de base de +0,8 % en octobre 2017, bien qu'un peu atténué par le report à janvier 2019 de la revalorisation d'octobre 2018. La progression du niveau moyen des pensions est cependant inférieure à l'inflation. Par ailleurs, les dépenses du minimum vieillesse et celles liées à la perte d'autonomie², certes plus marginales, augmentent fortement en 2018.

Les prestations versées au titre de la survie (39,1 milliards d'euros) augmentent de 0,8 % (après +0,6 % en 2017). Elles couvrent les besoins résultant de la disparition d'un membre de la famille (conjoint principalement) et sont presque intégralement constituées des pensions de droit dérivé, aussi appelées pensions de réversion (93 % des dépenses versées).

Les prestations de santé poursuivent leur hausse régulière

Les dépenses liées à la santé, qui recouvrent trois composantes (maladie, invalidité, accidents du travail-maladies professionnelles), constituent le deuxième poste de prestations, avec 261,1 milliards d'euros en 2018 (35,2 % du total des prestations). Elles augmentent de 2,1 % en 2018, comme en 2017. Ce poste contribue à hauteur de 0,7 point à la croissance globale des prestations de protection sociale.

1. Les pensions des nouveaux retraités sont plus élevées en moyenne, du fait de carrières plus favorables, que celles des retraités décédés au cours de l'année.

2. En 2018, la transformation de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en crédit d'impôt constitue, conformément aux normes internationales (Sespros), a conduit à un élargissement du champ des comptes de la protection sociale. Cette transformation bénéficie majoritairement aux personnes inactives (retraitées par exemple) de condition modeste. Le montant de crédit d'impôt estimé pour l'année 2018 est de 473 millions d'euros pour l'assistance aux personnes âgées, après 2 millions d'euros en 2017. Cette augmentation de 473 millions d'euros, en grande partie conventionnelle, contribue pour 5,4 points à la hausse de +6,4 % des prestations liées à la perte d'autonomie en 2018. Au demeurant, elle ne représente que 0,1 % du risque vieillesse-survie, du fait de la prépondérance des retraites. Par ailleurs, les montants versés au titre de ce crédit d'impôt sont estimés à 57 millions d'euros pour l'assistance aux personnes handicapées en 2018 (après 0,3 million d'euros en 2017) et à 397 millions d'euros pour la garde d'enfant à domicile (après 377 millions d'euros en 2017).

Première composante du risque santé, les **dépenses maladie** (remboursement des frais de soins, etc.) s'élèvent à 213,1 milliards d'euros en 2018 (soit 82 % des prestations santé), en hausse de 2,1 %. Leur croissance est stable depuis 2015. En 2018, les dépenses de soins de ville augmentent de 2,5 % (après +2,8 % en 2017). Elles sont portées par le dynamisme des dépenses liées aux consultations, du fait de l'élargissement de dispositifs de rémunérations forfaitaires des médecins¹. Les dépenses de soins dans les hôpitaux publics ralentissent en 2018 (+1,2 %, après +2,1 %). Les indemnités journalières, revenus de remplacement temporaires pour cause de maladie, sont dynamiques (+5,5 %) et soutiennent la croissance du risque santé.

Les **prestations d'invalidité** ralentissent en 2018 (+2,6 %, après +3,2 %) pour s'établir à 41,2 milliards d'euros. Cette décélération s'explique par la fin de la montée en charge du recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite, qui s'est traduit jusqu'en 2017 par une augmentation du nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité, ainsi que par un allongement de la durée passée par les bénéficiaires dans le dispositif d'indemnisation. La croissance des dépenses d'invalidité est néanmoins portée par la hausse des dépenses d'allocation aux adultes handicapées (AAH) [+3,6 % en 2018], qui contribuent pour 0,8 point à cette croissance. À la progression toujours soutenue du nombre de bénéficiaires (+2,7 %) s'ajoute l'effet de la double revalorisation des montants d'AAH en 2018 (+1,0 % au 1^{er} avril, puis +5,0 % au 1^{er} novembre). Les prestations versées par le secteur associatif (principalement des dépenses d'accueil et d'hébergement ou d'aide par le travail) augmentent de 1,7 % et contribuent pour 0,7 point à la croissance globale du risque invalidité.

Enfin, les **prestations liées au risque accident du travail et maladies professionnelles** s'élèvent à 6,8 milliards d'euros en 2018. Elles reculent plus modérément qu'en 2017 (-0,9 % en 2018 après -1,9 %). Cette moindre baisse est due au rebond des rentes AT-MP, qui augmentent de 0,9 % en 2018, après plusieurs années de baisse. La hausse des dépenses de rentes d'AT-MP est imputable notamment à une plus forte revalorisation des pensions (+1,0 % au 1^{er} avril 2018, contre +0,3 % en 2017).

Les prestations du risque famille continuent leur hausse en 2018

Avec 56,1 milliards d'euros, soit 7,6 % du total des prestations sociales, les versements au titre de la **famille** représentent le troisième poste de la protection sociale. En 2018, ces prestations, qui visent principalement à compenser le surcroît de dépenses liées aux enfants, augmentent de 1,3 %, soit un rythme proche de celui de 2017 (+1,2 %). Ainsi, le risque famille contribue pour 0,1 point à la croissance de l'ensemble des prestations.

D'un côté, les dépenses d'**allocations familiales** croissent peu (+0,6 %), du fait de la stagnation du nombre de foyers bénéficiaires. Celles de la **prestation d'accueil du jeune enfant** (Paje) continuent pour leur part de diminuer (-3,5 %, après -3,2 % en 2017), sous l'effet des mesures de la réforme de la Paje, décidées depuis 2014 et mises en place progressivement². Ainsi, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de base poursuit sa baisse en 2018 (-4,1 %, après -2,9 % en 2017), de même que le nombre d'allocataires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepaje) [-7,6 %], mais de manière plus modérée qu'en 2017 (-32,0 %). La poursuite du tassement de la natalité explique également les moindres dépenses.

En revanche, les montants servis au titre du complément familial et de l'allocation de soutien familial augmentent nettement en 2018 (respectivement +6,7 % et +5,5 %), conséquence directe des dernières revalorisations exceptionnelles du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Par ailleurs, les montants versés au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) augmentent de 3,5 % (après +2,4 % en 2017). Enfin, les indemnités journalières de maternité conservent leur croissance dynamique (+1,5 %, après +0,8 % en 2017), du fait de la hausse des salaires, dans un contexte d'amélioration de la situation économique.

1. Depuis le 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la convention médicale d'août 2016, le forfait patientèle médecin traitant (FPMT) se substitue aux anciens forfaits (majoration personnes âgées, forfait médecin traitant et rémunération médecin traitant) et contribue à une hausse de la rémunération des médecins intégralement pris en charge par l'Assurance maladie.

2. En 2014, les plafonds de ressources de l'allocation de base (AB), des primes de naissance ou d'adoption et du complément de mode de garde (CMG) ont été abaissés. Une AB à taux partiel a été créée dont le montant est diminué de moitié par rapport à l'AB à taux plein. Les montants de l'AB et des primes de naissance ou d'adoption sont gelés depuis 2014. En 2018, les montants et plafonds de l'AB à taux plein, ainsi que les plafonds de la prime de naissance, sont alignés sur ceux du complément familial.

En outre, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} janvier 2015, le remplacement du complément de libre choix d'activité (CLCA) par la Prepaje a modifié les durées de versement selon le rang de l'enfant et a introduit une obligation de partage entre les deux parents pour pouvoir bénéficier de la durée maximale.

Un marché de l'emploi favorable modère les dépenses de prestations du risque emploi

Les dépenses de protection sociale liées à l'emploi, qui s'élèvent à 44,3 milliards d'euros (6,0 % du total des prestations), sont quasiment stables en 2018 (+0,1 %) et contribuent donc faiblement à l'évolution du total des prestations. Les dépenses liées au **chômage**, principal poste des dépenses du risque emploi (92 % du total), accélèrent légèrement en 2018 (+1,0 % après +0,6 % en 2017). Ce dynamisme du principal poste est contrebalancé par le net recul des **prestations relatives à l'insertion et à la réinsertion professionnelles** (-8,8 %).

Le dynamisme des dépenses liées au **chômage** s'explique par celui de l'allocation d'aide au retour à l'emploi¹ (ARE), qui en représente environ les trois quarts. Les dépenses d'ARE sont de nouveau dynamiques en 2018, augmentant quasiment au même rythme depuis deux ans (+2,1 % comme en 2017, après +2,2 % en 2016). Si le nombre de bénéficiaires de l'ARE ralentit légèrement (+0,5 % après +1,2 %), les revalorisations annuelles soutiennent sa croissance (+0,7 % en 2018 en moyenne annuelle, après +0,3 % en 2017)². Les dépenses pour les autres prestations versées aux demandeurs d'emploi (allocation de solidarité spécifique ou l'allocation de sécurisation professionnelle) diminuent en 2018, respectivement de 5,8 % et de 11,5 %, principalement du fait de la baisse du nombre de bénéficiaires. Cependant, leur poids plus faible ne leur permet pas de contrebalancer le dynamisme des dépenses d'ARE.

Les **dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles** représentent 3,6 milliards d'euros en 2018. Après avoir atteint en 2016 leur plus haut niveau depuis 1993 sous l'effet du plan « 500 000 formations supplémentaires », elles diminuent nettement depuis deux ans (-8,8 % en 2018, après -4,2 % en 2017) mais restent supérieures à leur niveau de 2015. Les dépenses d'aide au retour à l'emploi formation (ARE-F) se contractent de 8,4 % en 2018 du fait de la baisse accrue du nombre de ses bénéficiaires en 2018 (-8,6 %, après -3,7 % en 2017).

Les prestations de lutte contre la pauvreté ralentissent, traduisant le contrecoup de la montée en charge de la prime d'activité

Les prestations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ralentissent en 2018 (+3,6 %, après +5,6 % en 2017 et +4,3 % en 2016), traduisant le contrecoup de la montée en charge de la prime d'activité en 2016 et 2017. Elles s'élèvent à 23,9 milliards d'euros en 2018, soit 3,2 % du total des prestations sociales, et contribuent à hauteur de 0,1 point à la croissance de cet agrégat.

Cette décélération découle du ralentissement des montants versés au titre de la **prime d'activité** : +4,9 %, après +27,9 % en 2017³. La forte hausse de 2017 correspond à la montée en charge du dispositif mis en place au 1^{er} janvier 2016 en remplacement du RSA activité et de la prime pour l'emploi. En 2018, le ralentissement est dû notamment à la moindre hausse du nombre de foyers bénéficiaires (+5,1 % en moyenne annuelle en 2018⁴, après +11,1 % en 2017). Cet effet n'est que partiellement atténué par la double revalorisation de la prime d'activité en 2018, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre⁵ (+2,4 % en moyenne annuelle, après +0,3 % en 2017), cette seconde revalorisation étant accompagnée de la baisse de la « pente » de la prime qui permet d'assurer l'augmentation du revenu disponible total du ménage lorsque ses revenus d'activité augmentent (intéressement à l'activité).

À l'inverse, les montants versés au titre du **RSA** accélèrent en 2018 (+2,5 %, après +0,5 % en 2017). L'effet lié à la revalorisation du RSA est du même ordre en 2018 et 2017 (+1,2 % en moyenne annuelle⁶), mais le nombre de foyers bénéficiaires rebondit en 2018 (+0,5 %, après -1,5 % en 2017). Cette augmentation du nombre de bénéficiaires est due à la fois à la hausse mécanique du nombre d'allocataires potentiels à la suite de la revalorisation d'un montant garanti, ainsi qu'à un meilleur accès aux droits avec la mise en place de la téléprocédure pour la demande du RSA⁷.

1. Hors aide au retour à l'emploi formation (ARE-F), qui se substitue à l'ARE lorsque le demandeur d'emploi suit une formation validée par Pôle emploi, comptabilisée au sein du risque « insertion et réinsertion professionnelles ». La quasi-totalité de l'ARE est versée par l'assurance chômage (Unédic et Pôle emploi), mais une faible part (environ 1 %) est versée par l'État aux anciens agents publics.

2. Les montants de la partie fixe de l'ARE et de l'ARE minimale sont revalorisés, de même que les salaires de référence servant au calcul de l'allocation, de 0,70 % au 1^{er} juillet 2018, après +0,65 % au 1^{er} juillet 2017 et une absence de revalorisation en 2016.

3. L'évolution entre 2016 et 2017 inclut, pour l'année 2016, un reliquat pour le RSA activité et la prime pour l'emploi (0,4 milliard d'euros au total) en plus des dépenses afférentes à la prime d'activité (4,1 milliards d'euros).

4. En 2018, le nombre de bénéficiaires ralentit en moyenne annuelle, après la montée en charge en 2017. Le nombre d'allocataires accélère toutefois en décembre 2018 (+10,6 % en glissement annuel, après +6,5 % en décembre 2017) dans le cadre des mesures annoncées par le gouvernement courant décembre, visant à répondre à l'urgence économique et sociale. Ces mesures, mises en œuvre au 1^{er} janvier 2019, ont incité de nombreux allocataires à demander la prime d'activité dès le mois de décembre, d'où la hausse importante des ouvertures de droit en fin d'année.

Voir Siguret, I. (2019, avril). Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité en décembre 2018. CNAF, *Prime d'activité conjoncture*, 12.

5. La revalorisation d'avril 2018 correspond à la revalorisation légale annuelle (+1,0 %, après +0,4 % au 1^{er} avril 2017). Celle d'octobre 2018 correspond à une augmentation de 20 euros du montant forfaitaire de la prime.

6. Le RSA est revalorisé de 1,0 % au 1^{er} avril 2018 et bénéficie en 2018 de l'effet en année pleine de la dernière revalorisation exceptionnelle du plan pluriannuel 2013-2017 de lutte contre la pauvreté (+1,62 % au 1^{er} septembre 2017).

7. Voir Cazain, S. (2019). Les foyers bénéficiaires du RSA en décembre 2018. CNAF, *RSA conjoncture*, 25.

Les dépenses de prestations logement diminuent fortement en 2018 sous l'effet des réformes

Enfin, les prestations au titre du logement se contractent nettement en 2018 (-7,2 %) pour atteindre 17,2 milliards d'euros (soit 2,3 % du total des prestations), après cinq années de croissance relativement stable (+1,1 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2017). Elles sont quasi intégralement composées de trois allocations attribuées sous condition de ressources : l'**aide personnalisée au logement** (APL), l'**allocation de logement familiale** (ALF) et l'**allocation de logement sociale** (ALS). La contraction en 2018 des prestations de logement freine de -0,2 point la croissance du total des prestations de protection sociale.

La hausse contenue des années précédentes, s'explique par le ralentissement des revalorisations des barèmes d'aides au logement, qui ont aussi un effet sur la progression du nombre de personnes éligibles. Ces revalorisations modestes découlent notamment du fait que l'indice de référence des loyers, sur lequel le barème des aides est indexé, était très peu dynamique au cours de cette période (+0,1 % en moyenne annuelle).

En 2018, la baisse des dépenses de logement s'explique par la mise en œuvre de nouvelles mesures adoptées en lois de finances pour 2017 et pour 2018, entraînant le recul des trois allocations logement. Cette baisse est particulièrement marquée pour les APL, du fait de la baisse des aides au logement pour les locataires dans le parc social bénéficiant de la réduction de loyer de solidarité (RLS)¹. Par ailleurs, la baisse de cinq euros du montant des aides, à partir d'octobre 2017, joue en année pleine en 2018. Ensuite, l'absence de revalorisation des trois allocations logement en 2018 (après +0,75 % au 1^{er} octobre 2017) pèse sur la diminution du poste. Enfin, les aides au logement pour les accédants à la propriété disparaissent progressivement à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les allocations logement étant calculées, comme les prestations familiales, à partir des ressources de l'année $n-2$, la légèreté de la hausse du salaire net moyen en 2016 (+0,7 %) contribue aussi à la diminution de l'allocation moyenne versée, ainsi qu'à celle du nombre de personnes éligibles à ces aides.

1. La réduction de loyer de solidarité (RLS) mise en place en 2018 consiste en une diminution de l'APL versée, concomitante à une baisse de loyer forfaitaire pour les ménages les plus modestes logés dans le parc locatif social. Cette baisse des aides est égale à 98 % de la RLS afin de préserver le pouvoir d'achat des locataires. La RLS n'est pas comptabilisée dans les CPS, car il s'agit d'une moindre dépense des ménages et non d'une prestation.

Pour en savoir plus

- > **Aeberhardt, L., Laurent, T., Montornès, J.** (2019). Les Comptes de la Nation en 2018. Insee, *Insee Première*, 1754.
- > **Acoff** (2019, mars). La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2018, *Acoff Stat*, 284.
- > **Arnaud, F. (dir.)** (2020). *Les retraités et les retraites – édition 2020*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.
- > **Bodier, M., Clé, E., Passeron, V.** (2019). Emploi, chômage, revenus d'activité - édition 2019. Insee, *Insee Références*.
- > **Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.)** (2020, à paraître). *Minima sociaux et prestations sociales*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.
- > **Calvo, M.** (2019, novembre). En 2018, le nombre d'allocataires de minima sociaux repart légèrement à la hausse. DREES, *Études et Résultats*, 1133.
- > **Cazain, S.** (2019, avril). Les foyers bénéficiaires du RSA à fin décembre 2018. CNAF, *RSA conjoncture*, 25.
- > **CNAF** (2019). Entre 2017 et 2018, stabilité des dépenses de prestations légales versées par les Caf. *l'e-ssentiel*, 187.
- > **CNAF** (2018, octobre). Chiffres-clés des prestations légales 2018.
- > **Corazza, E., Glotain, M.** (2018). Les dépenses de lutte contre la pauvreté représentent 1,8 % à 2,6 % du PIB en 2016. Dans Gonzalez L. et al. (dir.). *La protection sociale en France et en Europe en 2016 – édition 2018* (p. 120-133). Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.
- > **Cornuet, F., Sicsic, M.** (2020, janvier). Effets d'une variation de transferts socio-fiscaux sur le niveau de vie et les inégalités. Insee, *Insee Analyses*, 50.
- > **Cornuet, F., Sicsic, M.** (2019, janvier). Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités. Insee, *Insee Analyses*, 49.
- > **Dares** (2019, juillet). Emploi, chômage, population active en 2018 : ralentissement de l'emploi et de l'intérim et moindre baisse du chômage. Dares *Dares analyses*, 30.
- > **De Miras, C., De Waroquier de Puel Parlan, S., Dixte, C., et al.** (2019, juillet). Emploi, chômage, population active en 2018 : ralentissement de l'emploi du fait de l'intérim et moindre baisse du chômage. Dares, *Dares analyses*, 030.
- > **Direction de la Sécurité sociale** (2019, septembre). Programmes de qualité et d'efficience « famille », « invalidité et dispositifs gérés par la CNSA », « accidents du travail/maladies professionnelles », annexe 1 du PLFSS 2020.
- > **Direction de la Sécurité sociale** (2019, septembre). Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : Résultats 2018 prévisions 2019 et 2020.
- > **Direction de la Sécurité sociale** (2019, juin). Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : Résultats 2018 prévisions 2019.
- > **Direction de la Sécurité sociale** (2019, avril). Dossier statistique des prestations familiales 2019.
- > **Garbinti, B., et al.** (2018). Inégalité de revenus en France, 1900-2014 : Enseignements des Comptes nationaux distribués (DINA). Paris, France, Banque de France : coll., *Document de Travail*, 677.
- > **Gonzalez L., et al. (dir.)** (2019). *Les dépenses de santé en 2018, résultats des comptes de la santé*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-santé.
- > **Gonzalez, L., et al. (dir.)** (2018). *La protection sociale en France et en Europe en 2016*. Paris, France, DREES : coll. Panoramas de la DREES-social. Éclairage sur la lutte contre la pauvreté.
- > **Insee** (2020, mai). Les comptes de la nation en 2019 : le PIB ralentit mais le pouvoir d'achat accélère, *Insee Première*, 1802.
- > **Insee** (2020, mai). Les comptes des administrations publiques en 2019 : le déficit s'élève à 3 % du PIB. *Insee Première*, 1801.
- > **Insee** (2020). *Tableaux de l'économie française – édition 2020*. Fiches 13.1 « Dette et déficit publics », 13.2 « Prélèvements obligatoires » et 13.3 « Dépense publique ».
- > **Insee** (2019, janvier). Accélération des prix à la consommation moyenne en 2018, *Informations Rapides*, 9.
- > **Insee** (2019). *France, Portrait social*. Paris, France : coll. *Insee Références*. Fiches 4.1, 4.2 et 4.4 & Comptes de la nation.
- > **Leroux, I., et al. (dir.)** (2020, à paraître). *L'aide et l'action sociales en France – Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion – édition 2019*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.
- > **Marbot, C., Roy, D.** (2014). Évaluation de la transformation de la réduction d'impôt pour l'emploi de salariés à domicile en crédit d'impôt en 2007. *Économie & prévision*, 204.
- > **MSA** (2019, décembre). Minima sociaux et compléments de revenu d'activité de la branche Famille.
- > **Pilorge, C., Glotain, M., Omalek, L.** (2020, février). Au titre de la politique familiale, les dépenses sociales et fiscales liées aux enfants atteignent 4,7 % du PIB en 2017. Compte de l'enfance. *Les Dossiers de la DREES*, 50.
- > **Pôle emploi** (2019, août). Part des demandeurs d'emplois indemnisables : situation au 31 décembre 2018. *Statistiques et indicateurs*, 31.
- > **Pôle emploi** (2019, juillet). Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2018. *Statistiques et indicateurs*, 25.
- > **Signuret, I.** (2019, avril). Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité à fin décembre 2018. CNAF, *Prime d'activité conjoncture*, 12.
- > **Unédic** (2017, juin). Impact de la convention d'assurance chômage 2017.
- > **Unédic** (2018). Perspectives financières de l'assurance chômage 2018-2021.
- > **Unédic** (2019). Rapport financier 2018.